# DOCUMENT — TEST DE PATERNITÉ À TITRE INFORMATIF

**Imprimez ce document**

Ce document contient les instructions pour effectuer vous-même le prélèvement à l'aide d'écouvillons (cotons-tiges) que vous avez déjà à la maison ou que vous pouvez obtenir en pharmacie (p. ex., Q-tips), les instructions d'envoi ainsi qu'un formulaire de consentement à remplir et à signer. Si vous souhaitez utiliser des échantillons d'ADN alternatifs (autres que des écouvillons), veuillez consulter la dernière page de ce document.

À la fin du prélèvement, vous devriez avoir une enveloppe d'échantillon scellée et identifiée par personne (p. ex., une pour le père présumé et une pour l'enfant), signée et prête à être retournée à DNAForce par la poste ou par messager.

## Q1. De quoi ai-je besoin pour effectuer le test?

a. 2 écouvillons par personne (écouvillons de pharmacie). Si vous utilisez des Q-tips, coupez une des extrémités afin de ne garder qu'un seul embout de coton.



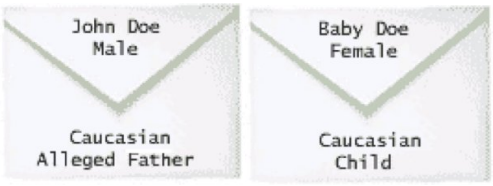
b. 1 petite enveloppe de papier par personne (aucun plastique).
c. 1 grande enveloppe d'expédition (6 po × 9 po ou plus grande).
d. De l'eau propre : adultes/enfants, rincez-vous la bouche; nourrissons, donnez de l'eau à température ambiante ou attendez 3 heures après le dernier repas.
e. Un stylo pour l'étiquetage et les signatures.

## Q2. Comment effectuer le prélèvement avec les écouvillons?

a. Une personne à la fois. Ne touchez pas au coton.
b. Adultes/enfants : ne pas fumer ni utiliser de dentifrice ou de rince-bouche pendant les 2 heures précédant le prélèvement; rincez la bouche 3 fois à l'eau juste avant. Nourrissons : donner de l'eau à température ambiante ou attendre 3 heures après l'alimentation.
c. Frottez et roulez sur toute la joue interne environ 30 fois (environ 1 minute) par écouvillon. Évitez les dents et la langue. Laissez sécher à l'air chaque écouvillon pendant 1 heure.
d. Placez 2 écouvillons secs pour cette personne dans sa petite enveloppe de papier; scellez-la.
e. Comment étiqueter la petite enveloppe des écouvillons?

## Q3. Comment dois-je étiqueter la petite enveloppe d'écouvillons?

Sur chaque petite enveloppe, inscrivez : nom complet, date du prélèvement (jj-mm-aaaa), sexe, groupe ethnique (Blanc, Noir, Asiatique, Hispanique, Autre) et rôle (Enfant ou Père présumé).




## Q4. Où dois-je poster les échantillons?

Une fois terminé, le témoin impartial doit retourner les échantillons par la poste ou par messager à l'adresse suivante :

**ForceADN Inc.**
**1925 18th Ave NE, STE 115**
**Calgary AB T2E 7T8**
**Canada**
**1 800 830 6306**
**info@dnatest.ca**

Si vous envoyez les échantillons de l'étranger, la déclaration suivante est requise :

**Exempt human specimens (mouth swabs)**
**VALUE 1.00$CAD**
**HS code 302100010**

## Q5. Comment effectuer le paiement?

N’envoyez pas de paiement avec vos échantillons. Nous vous enverrons plutôt une facture électronique par courriel après la réception de vos échantillons. Vous pourrez payer par Visa ou MasterCard. Le prix est le même que pour une commande de trousse et peut être consulté sur notre site Web.

## Q6. Acceptez-vous d’autres types d’échantillons que des écouvillons?

Si vous souhaitez utiliser des échantillons alternatifs (autres que des écouvillons), veuillez consulter la dernière page de ce document.

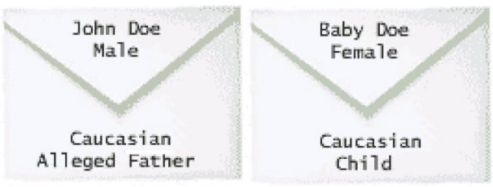
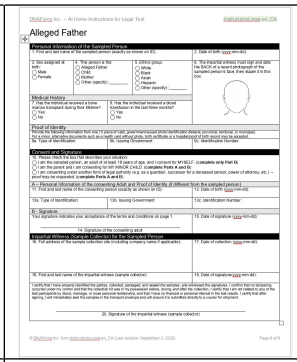
## Q7. Délais : quand le laboratoire doit-il recevoir nos échantillons?

Dans les 60 jours suivant le prélèvement. Expédiez sans tarder.

## Q8. Erreurs fréquentes à éviter

a. Utiliser des sacs de plastique ou des écouvillons humides (utilisez du papier; séchage à l’air 1 heure). N’utilisez pas de sacs de plastique, car l’humidité qui s’y accumule détruira l’ADN en peu de temps.
b. Toucher les embouts de coton ou contaminer les écouvillons.
c. Expédier à une adresse autre que celle de Calgary mentionnée ci-dessus.

## Q9. Comment préparer l’envoi:

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| a. Les échantillons de chaque participant sont placés dans sa propre petite enveloppe en papier, scellée et étiquetée. | b. Formulaires dûment remplis et signés. | c. Regroupez tous les éléments (formulaires et petites enveloppes d’échantillons) dans une grande enveloppe d’expédition et retournez-nous le tout. |

## Consentement, conditions générales et décharge – ForceADN Inc. (« ForceADN »)

**A. RECONNAISSANCE ET CONSENTEMENT** 1. Autorisation de test et de traitement : J'autorise ForceADN et ses laboratoires à recevoir, analyser et communiquer les résultats relatifs aux échantillons d'écouvillon buccal prélevés par moi-même (ou par un témoin impartial) ou à ceux de la personne nommée au présent formulaire. 2. Méthode de prélèvement et responsabilités : Le présent formulaire est réservé aux écouvillons buccaux. Le prélèvement est effectué par moi ou par un témoin impartial conformément aux instructions. Je suivrai toutes les instructions (notamment le séchage, le scellage, l'étiquetage, la garde et l'expédition) et j'accepte les risques ordinaires inhérents à l'auto-prélèvement. 3. Possibilité de résultats non concluants : Les résultats de laboratoire peuvent être impossibles à interpréter ou d'importance inconnue. 4. Échantillons inadéquats ou compromis : Si un échantillon est inadéquat, compromis ou non conforme (p. ex., écouvillons humides, sacs plastiques, scellés/signatures manquants), ForceADN n'est pas responsable de l'impossibilité d'émettre des résultats. Des échantillons additionnels peuvent être demandés; des frais de nouveau prélèvement ou de nouveau test peuvent s'appliquer. 5. Destinataires des résultats : J'autorise ForceADN à fournir une copie des résultats à chaque personne ayant soumis un échantillon pour ce test et à la ou aux personnes ayant acquitté les frais du test, sauf si la loi ou un tribunal/organisme compétent l'interdit. Pour un enfant mineur, j'autorise également ForceADN à communiquer le rapport à toute personne que ForceADN vérifie comme parent/tuteur légal de l'enfant, et je consens à la communication de mes renseignements personnels contenus dans le rapport à ce parent/tuteur légal vérifié, sauf si la loi ou un tribunal/organisme compétent l'interdit. Autrement, les résultats ne sont communiqués qu'avec un consentement écrit ou tel que requis/permis par la loi. 6. Pouvoir de consentir pour autrui : Si je signe pour un mineur, une personne juridiquement inapte ou une personne décédée nommée aux présentes, j'ai l'autorité légale de consentir à l'auto-prélèvement/au prélèvement par témoin et au test ADN pour cette personne; aucune ordonnance ni entente ne limite mon autorité; j'en assume l'entière responsabilité légale. ForceADN peut se fier au consentement d'un seul parent/tuteur et peut exiger des consentements supplémentaires ou refuser/annuler le test en cas de contestation d'autorité. J'indemniserai ForceADN de toute réclamation alléguant une absence d'autorité. 7. Exactitude des renseignements : Les renseignements fournis dans le présent formulaire sont, à ma connaissance, véridiques et complets. 8. Chaîne de possession (trousse légale à domicile) : Je comprends qu'un témoin impartial doit vérifier les identités, observer ou effectuer le prélèvement, signer et dater sur le rabat scellé de chaque enveloppe et sur les photos, conserver la garde de tous les éléments et expédier directement le colis. Les personnes testées ne doivent pas manipuler le colis après le scellage. 9. Tiers et portée : Les tests peuvent être réalisés par des laboratoires tiers; les services de messagerie et le témoin impartial sont indépendants de ForceADN. ForceADN n'est pas présente lors du prélèvement et n'est pas responsable des actes ou omissions du témoin ou des participants.

**B. CONDITIONS GÉNÉRALES** 1. Participation volontaire : La participation est volontaire. 2. Absence de service médical : Le test ne pose pas de diagnostic et ne fournit pas d'information de santé. ForceADN n'exerce pas la médecine et ne donne pas de conseils médicaux. 3. Aucune garantie d'exactitude absolue : Le test n'est pas garanti exact à 100 %; un échec ou une erreur demeure possible, même dans les meilleurs laboratoires. 4. Conservation, contrôle de la qualité et recherche : Les échantillons et données connexes peuvent être conservés aux fins de conformité réglementaire et de contrôle de la qualité. Les échantillons peuvent être utilisés pour la recherche uniquement après retrait des identifiants personnels. 5. Confidentialité et vie privée; transmission électronique : Les résultats sont confidentiels dans la mesure permise par la loi et ne sont communiqués qu'avec consentement ou tel que requis/permis par la loi. Les renseignements personnels sont traités conformément aux lois applicables. Je consens à recevoir des communications et des résultats par voie électronique et je reconnais les risques inhérents de transmission hors du contrôle de ForceADN. 6. Admissibilité et chaîne de possession : Pour un usage devant un tribunal/une autorité, le respect des normes applicables et une chaîne de possession documentée sont requis. Pour une trousse légale à domicile, la chaîne de possession est établie par un témoin impartial indépendant qui vérifie l'identité, s'assure des scellés/signatures, maintient la garde et expédie directement. La décision d'admissibilité appartient exclusivement à l'autorité ou au tribunal saisi. 7. Échantillons non autorisés ou inappropriés : Vous déclarez avoir le droit légal de soumettre chaque échantillon. ForceADN peut refuser ou annuler un test si un échantillon ou un témoin est non autorisé ou non indépendant, si des éléments paraissent substitués/compromis ou si la garde est rompue, et peut aviser les autorités lorsque la loi l'exige. 8. Délais : ForceADN déploiera des efforts raisonnables pour remettre les rapports dans un délai raisonnable et n'est pas responsable des retards. Les échantillons devraient parvenir dans les 60 jours suivant le prélèvement; les arrivées tardives peuvent nécessiter un nouveau prélèvement. 9. Absence de conseils juridiques : Pour toute question ou utilisation de nature juridique, consultez votre propre conseiller juridique. 10. Paiement et frais : Le test peut être retardé jusqu'au paiement; les résultats ne sont remis qu'après paiement intégral. Les dépôts/paiements partiels ne sont pas remboursables sauf si la loi l'exige. L'initiateur du test est principalement responsable; toutes les personnes testées sont solidairement responsables. Vous paierez les frais de recouvrement et honoraires juridiques raisonnables. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les nouveaux prélèvements/nouveaux tests, rapports supplémentaires, expédition/messagerie ou absences/annulations tardives. 11. Témoignage et production de dossiers sur ordonnance (remboursement) : Si ForceADN (y compris ses employés/contractants) doit produire des dossiers, fournir des affidavits, se préparer et/ou comparaître pour témoigner en raison d'une assignation, ordonnance, demande réglementaire/policière ou procédure similaire liée à votre test, vos échantillons, votre rapport ou la chaîne de possession, vous convenez de rembourser : comparution/témoignage 2 000 $ par jour civil (ou fraction); préparation/gestion des dossiers 400 $/h; déplacements et attentes accessoires 300 $/h; débours au coût. Les indemnités statutaires de témoin seront créditées. Les factures sont émises après exécution; paiement dans les 15 jours; intérêt de 2 % par mois (26,82 % par an) ou le maximum légal sur les soldes en souffrance. L'initiateur du test et toutes les personnes testées sont solidairement responsables.

**C. DÉCHARGE, LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION** 1. Aucune garantie : Dans toute la mesure permise par la loi applicable, ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires ne font aucune déclaration et déclinent toute garantie et condition, expresses ou implicites, notamment quant à l'exactitude, la ponctualité, la complétude, la non-contrefaçon, la qualité satisfaisante, la qualité marchande ou l'aptitude à un usage particulier, ainsi que celles découlant d'une loi, des usages du commerce ou des relations d'affaires. 2. Aucune responsabilité pour erreurs/omissions : ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires n'assument aucune responsabilité envers vous ou un tiers pour les conséquences de toute erreur ou omission. 3. Votre responsabilité et indemnisation : Vous convenez que l'utilisation de tout rapport se fait à vos seuls risques et vous acceptez d'indemniser, de défendre et de tenir indemnes ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires à l'égard de toute perte, réclamation, demande, dépense (y compris honoraires juridiques raisonnables) ou responsabilité de quelque nature que ce soit alléguée, subie ou encourue par des tiers et découlant de votre utilisation du rapport, du prélèvement des échantillons, des procédures de test ou des résultats, y compris toute allégation selon laquelle vous n'aviez pas l'autorité légale de soumettre les échantillons. 4. Exclusion de dommages : Dans toute la mesure permise par la loi, ForceADN et ses administrateurs, dirigeants, employés, consultants et mandataires ne sont responsables d'aucun dommage indirect, consécutif, accessoire, spécial, exemplaire ou punitif, ni de toute perte d'usage, de données ou de profits, que ce soit en responsabilité contractuelle, délictuelle (y compris la négligence) ou autre, même s'ils étaient prévisibles ou si la possibilité avait été signalée. 5. Plafond de responsabilité : Si la responsabilité de ForceADN est néanmoins engagée, le montant total sera limité à la somme que vous avez payée à ForceADN pour le test en cause. 6. Clause de sauvegarde : Aucune disposition du présent article n'exclut ni ne limite une responsabilité dans la mesure où une telle exclusion ou limitation est interdite par la loi applicable.

**D. DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE** Le présent accord est régi par les lois de la province de l'Alberta et les lois fédérales du Canada applicables. Vous et ForceADN vous en remettez à la compétence exclusive des tribunaux de l'Alberta.

**E. QUESTIONS, PLAINTES ET AVIS** Pour toute question, préoccupation ou réclamation concernant le processus de test ou les résultats, vous devez communiquer par écrit avec ForceADN dans les 30 jours suivant la date du rapport. Les plaintes ou réclamations reçues après 30 jours suivant la réception du rapport seront réputées prescrites, dans la mesure permise par la loi.

**F. DISPOSITIONS DIVERSES** 1. Intégralité; modifications : Les présentes conditions, avec le bon de commande/formulaire de consentement signé, constituent l'intégralité de l'entente relative au test et aux résultats et ne peuvent être modifiées que par écrit signé par ForceADN. 2. Dissociabilité : Si une disposition est jugée invalide, le reste demeure exécutoire. 3. Aucune renonciation : Le défaut d'exercer un droit n'emporte pas renonciation. 4. Cession : Vous ne pouvez céder la présente entente sans le consentement écrit préalable de ForceADN. 5. Intertitres : Les intertitres sont fournis pour commodité et n'affectent pas l'interprétation. 6. Langue : Seule la version linguistique du présent accord signée par le client est contraignante. Si les versions française et anglaise sont toutes deux signées, elles lient les parties; en cas d'écart, la version signée par le client prévaut.

# Père présumé :

| 1. Prénom et nom du père présumé prélevé : | | 2. Date de naissance (aaaa-mm-jj) : |
|---|---|---|
| Antécédents médicaux | | 5. Groupe ethnique du père présumé :<br>○ Blanc<br>○ Noir<br>○ Asiatique<br>○ Hispanique<br>○ Autre (précisez): |
| 3. Le père présumé a-t-il reçu une greffe de moelle osseuse au cours de sa vie?<br>○ Oui<br>○ Non | 4. Le père présumé a-t-il reçu une transfusion sanguine au cours des trois derniers mois?<br>○ Oui<br>○ Non | |

# Enfant :

| 6. Prénom et nom de l'enfant prélevé : | | 7. Date de naissance (aaaa-mm-jj) : |
|---|---|---|
| 8. Sexe assigné à la naissance :<br>○ Masculin<br>○ Féminin | | |
| Antécédents médicaux | | 11. Groupe ethnique de l'enfant :<br>○ Blanc<br>○ Noir<br>○ Asiatique<br>○ Hispanique<br>○ Autre (précisez) : |
| 9. L'enfant a-t-il reçu une greffe de moelle osseuse au cours de sa vie?<br>○ Oui<br>○ Non | 10. L'enfant a-t-il reçu une transfusion sanguine au cours des trois derniers mois?<br>○ Oui<br>○ Non | |

# Signature requise :

- Si une seule partie (A ou B) est signée, vous autorisez le test et acceptez les conditions pour le père présumé et pour l'enfant. Vous confirmez avoir l'autorité de signer pour les deux personnes et vous acceptez toute responsabilité légale.
- Si les deux lignes sont signées (parties A et B), la signature de la partie A autorise le test et accepte les conditions pour le père présumé, et la signature de la partie B autorise le test et accepte les conditions pour l'enfant.

| **A – Signature no 1** | | |
|---|---|---|
| **12. Nom et prénom de la personne consentante:** | **Votre signature indique votre acceptation des modalités et conditions à la page précédente.**<br>_____<br>**13. Signature de l'adulte consentant** | **14. Date de la signature (aaaa-mm-jj) :** |
| B – Signature no 2 – FACULTATIF (si une deuxième personne signe, veuillez le faire ci-dessous) | | |
| 15. Nom et prénom de la personne consentante : | Votre signature indique votre acceptation des modalités et conditions à la page précédente.<br>_____<br>16. Signature de l'adulte consentant | 17. Date de la signature (aaaa-mm-jj) : |

# Où devons-nous envoyer vos résultats?

- Une adresse courriel est requise pour tous les clients. Il s'agit de notre méthode standard et la plus rapide pour la remise des résultats.

| Adresse courriel pour les résultats |
|---|
| 19. Courriel |

- Des copies papier peuvent être postées moyennant des frais supplémentaires de 20 $ + taxes.
  - Le service postal est optionnel et ne remplace pas l'envoi par courriel; tous les clients recevront une copie électronique.
  - Prévoyez 2 à 3 semaines supplémentaires pour la livraison des rapports envoyés par la poste.

| Adresse postale | | | |
|---|---|---|---|
| 20a. À l'attention de (prénom et nom) | | | |
| 20b. Rue / Lieu-dit / C. P. | | | 20c. App./Unité |
| 20d. Ville | 20e. Province/Territoire | 20f. Pays | 20g. Code postal |

| Numéros de téléphone | | | |
|---|---|---|---|
| 21a. Téléphone de **jour** | Poste | 21b. Téléphone de **soir** | Poste |

# Échantillons d’ADN alternatifs (sans écouvillons) : FAQ

### A1. Qu’est-ce qu’un « échantillon alternatif »?

Tout type d’échantillon autre qu’un écouvillon de joue (écouvillon buccal).

### A2. Quand dois-je soumettre un échantillon alternatif?

Uniquement lorsqu’un participant ne peut pas fournir d’écouvillon de joue. Par exemple, si le père présumé peut fournir un écouvillon mais pas l’enfant, envoyez un écouvillon pour le père présumé et un échantillon alternatif pour l’enfant. Les participants n’ont pas à soumettre le même type d’échantillon.

### A3. Combien coûtent les échantillons alternatifs?

150 $ (plus taxes) par échantillon alternatif. Par exemple, si le père présumé et l’enfant soumettent chacun un échantillon alternatif, l’augmentation totale est de 300 $ (plus taxes). Ces frais s’ajoutent aux frais standards du test de paternité.

### A4. Quels types d’échantillons alternatifs sont acceptables?

Exemples (liste non limitative) : mégots de cigarette, vêtements, fil dentaire, cérumen, gomme à mâcher, cheveux (avec racine), cheveux (sans racine), rognures d’ongles des doigts ou des orteils, brosse à dents, cure-dent, mouchoir utilisé, sperme, lames de rasoir électrique, rasoir, échantillon de sang, tache de sang.

### A5. Comment préparer les échantillons alternatifs avant l’emballage?

a. Laissez les échantillons sécher complètement à l’air ambiant (généralement toute une nuit, environ 12 à 24 heures). L’humidité favorise la moisissure et la prolifération bactérienne qui peuvent détruire l’ADN.
b. N’ajoutez ni liquides ni nettoyants. Ne chauffez pas, n’utilisez pas de micro-ondes et n’exposez pas directement au soleil.
c. Gardez en tout temps séparés les articles provenant de personnes différentes.

### A6. Comment dois-je emballer et étiqueter les échantillons alternatifs?

a. Un échantillon par enveloppe.
b. Utilisez des enveloppes en papier propres (pas de plastique directement contre l’échantillon, car cela empêche un séchage adéquat).
c. Inscrivez lisiblement sur chaque enveloppe : le nom complet de la personne, le type d’échantillon (p. ex. « brosse à dents », « cheveux avec racine ») et, si connu, la date du prélèvement.
d. Indiquez « Échantillon alternatif » sur l’enveloppe.

### A7. Les deux participants doivent-ils soumettre le même type d’échantillon?

Non. Chaque participant peut soumettre un type différent (p. ex. un écouvillon pour l’un et un échantillon alternatif pour l’autre).

### A8. Qu’est-ce qu’un test de viabilité?

Le laboratoire vérifie d’abord si l’échantillon contient une quantité suffisante d’ADN pour l’analyse.

### A9. Que se passe-t-il si mon échantillon est non viable?

Vous recevrez un avis par courriel. Vous pouvez envoyer un échantillon de remplacement; toutefois, les frais de 150 $ (plus taxes) doivent de nouveau être payés, car ils couvrent le test de viabilité.

### A10. Les frais de test standard s’appliquent-ils toujours?

Oui. Les frais standard du test de paternité s’appliquent en plus des frais liés aux échantillons alternatifs.